



Convention obsèques & assurance vie

Par **lisa84800**, le **14/01/2015** à **09:06**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, celui-ci nous a mis comme bénéficiaires sur sa convention obsèques et possédait aussi une assurance vie. A partir de quel montant sommes nous obligés de passer devant un notaire sachant qu'il n'y a aucun bien mobilier ou immobilier transmis. A ce jour nous n'arrivons pas à percevoir la convention obsèques sachant que les pompes funèbres nous relancent pour le règlement de la facture cela fait trois mois maintenant, et que les impôts nous réclament le règlement des impôts de notre père sur le revenu et taxe habitation.

Nous avons envoyé auprès de l'organisme de règlement un certificat d'hérédité, pièces identités, carnet famille etc et avons sollicité un relevé des sommes exactes qu'il avait pour transmettre au service succession des impôts sans réponses à ce jour, ils, ne répondent pas au téléphone non plus. Merci d'avance,

Par **domat**, le **14/01/2015** à **09:58**

bjr,
faites un courrier de mise en demeure de payer par LRAR.
cdt